

Commune de
Montmaur-en-Diois
 Servitudes d'Utilité Publique

Catégorie	Gestionnaire	Description	Type de l'acte	N° de l'acte	Date de l'acte	Observation
A8	Office National des Forêts	<i>Périmètres de restauration des terrains en montagne.</i>	Liste ONF		30 décembre 1983	<i>Aucune donnée n'est actuellement cartographiée. Un état parcellaire est disponible auprès de l'ONF.</i>
AS1	Agence Régionale de Santé - Délégation Territoriale Départementale de la Drôme	<i>Protections du captage de la source de Combe Chaude sur la commune de Montmaur-en-Diois</i>	Arrêté Préfectoral	2012065-0014	5 mars 2012	
AS1	Agence Régionale de Santé - Délégation Territoriale Départementale de la Drôme	<i>Protection du captage des Fontanies.</i>	Arrêté Préfectoral	6316	8 décembre 1987	
AS1	Agence Régionale de Santé - Délégation Territoriale Départementale de la Drôme	<i>Protection de la Source des Beaux.</i>	Arrêté Préfectoral	519	25 février 1993	
EL3	Direction Départementale des Territoires de la Drôme	<i>Marchepied le long de la Drôme</i>	Décret			
PM1	Direction Départementale des Territoires - Service Aménagement, Territoires et Risques	<i>PER Mouvement de Terrain</i>	Arrêté Préfectoral		15 novembre 1990	
PT3	FRANCE TELECOM - Direction régionale Drôme-Ardèche	<i>Câble PTT RG 26-26 Die - Luc-en-Diois et dérivation de Chatillon-en-Diois</i>	Arrêté Préfectoral	130	12 janvier 1976	

Département de la Drôme

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer.

Commune de Montmaur-en-Diois Carte Communale

Servitudes d'Utilité Publique

Nouvelle servitude instaurées suite à l'AP 2012065-0014 du 05-03-2012
Date d'approbation CC 06-08-2009

Direction
Départementale des
Territoires de
la Drôme.

Service Aménagement du Territoire et Risques
Pôle Connaissance et Projet du Territoire.

Plan édité le:
26-04-2012

Echelle:
[Échelle graphique sur le plan]

Servitudes d'utilité publique

- A4 : Conservation des eaux - Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.
- A8 : Servitudes résultant de la mise en défens des terrains et pâturages en montagne.
- AS1 : Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables
- Périmètre de Protection Immédiate
- Périmètre de Protection Rapprochée
- Périmètre de Protection Éloignée
- EL3 : Servitudes de halage et de marchepied.
- PM1 : Plans de prévention des risques naturels prévisibles.
Avertissement du gestionnaire:
Pour le détail des zones et leurs prescriptions, il est impératif de se reporter au dossier PPR annexé au document d'urbanisme approuvé (PLU ou Carte Communale).
- PT3 : Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.

Limites administratives et naturelles

- Limites communales
- Limites des sections cadastrales
- Cours d'eau, plan d'eau

BD Parcellaire 2010 - Protocole MEEDDAT - MAP - IGN du 24 juillet 2007.

